DÉPARTEMENT DU MORBIHAN VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Neuf le vingt-neuf Janvier à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, MF. Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM. Prévost, O. Huguet, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grognec, P. Le Dro

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Mme Françoise Téroute à Mme Arlette Buzaré Mme Aline Boudios à M. Lucien Monnerie Mme Patricia Le Bec Danse à M. Pierrick Le Dro

Absent:

Mme Virginie Robin Cornaud

Secrétaire :

Marylise Foidart

Date de la convocation 22 Janvier 2019 Date de l'affichage 23 Janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice 33 Nombre de présents 29 Nombre de votants 32

2019-12 Stade de rugby à Kergroëz : permis de construire et subventions

Rapporteur: D. Guillerme - J. Grévès

Lors de sa séance du 25 septembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé le programme du terrain de rugby et ses annexes, homologable en catégorie D par la Fédération Française de Rugby, sur le site de Kergroëz et autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour ce projet.

Le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un terrain de rugby dans le complexe sportif de Kergroëz a été attribué au groupement Lorand-Guillou /ATHLETICO / ABI Structures / Océam / Gueguen-Perennou / 2 LM, le 20 novembre 2018, pour un montant de 63 522 € TTC (52 935 € HT) :

- Mission de base : 47 973 € HT (57 567,60 € TTC)
- Mission OPC: 4 962 € HT (5 954,40 € TTC

La maîtrise d'œuvre a livré l'Avant-Projet Sommaire (APS) le 20/12/2018 et l'a présenté au comité de pilotage de la restructuration du complexe sportif de Kergroëz, puis aux commissions des travaux et des sports réunies, le 09/01/2019.

Envoyé en préfecture le 31/01/2019 Reçu en préfecture le 31/01/2019

Affiché le 01/02/2019

ID: 056-215600784-20190130-DEL_2019_12-AR

Le projet comprend :

- Un terrain de rugby en herbe de 94 m x 66 m avec en-buts de 8 m, drainage, arrosage automatique, éclairage sportif de 150 lux, piste périphérique en enrobé, gradins et clôture.
- Un bâtiment en dur comportant :
 - 4 vestiaires joueurs de 22 m² associés à 2 blocs « douches » ;
 - 1 vestiaire arbitres (ou femmes) de 11,40 m² pouvant aussi servir d'infirmerie avec douche associée;
 - 1 bloc « sanitaires » joueurs hommes ;
 - 1 bloc « sanitaires » joueuses femmes ;
 - 1 bloc « sanitaires » public ;
 - 1 club house de 59,90 m²;
 - 1 local de rangement de 19,80 m²;
 - Des locaux techniques (chaufferie, ventilation, photovoltaïque);
- → pour une surface hors œuvre de 369,00 m²
 - Un parking de 28 VL dont 2 places PMR
 - 2 emplacements d'autocars.

Par ailleurs, le bâtiment est conçu pour accueillir une installation de production d'électricité photovoltaïque.

Coût estimé des travaux :

Nature des travaux	Montant HT	Montant TTC
Terrain de rugby	458 035,00	549 642,00
Option gradins (retenue par les commissions travaux et sports)	25 000,00	30 000,00
Parkings	117 390,00	140 868,00
Bâtiment	525 124,00	630 148,80
Variante cloisons (pour remplacement des cloisons en plaques de plâtre hydrofugées par des closions en carreaux de brique)	2 758,00	3 309,60
TOTAL prévisionnel des travaux	1 128 307,00	1 353 968,40

Calendrier prévisionnel:

- Travaux à partir de juillet 2019
- Mise en service des installations en septembre 2020.

Le Conseil Municipal est invité à valider le projet ainsi présenté et autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire sur cette base, ainsi que les demandes de subventions auprès de Lorient Agglomération au titre du FIC (Fonds d'Intervention Communautaire), de l'État au titre de la DETR 2019 (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), et de tout autre organisme.

Envoyé en préfecture le 31/01/2019 Reçu en préfecture le 31/01/2019

Affiché le 01/02/2019

ID: 056-215600784-20190130-DEL_2019_12-AR

Plan de financement prévisionnel :

Besoins	Montant HT	Ressources	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	52 935 €	Subvention État demandée (DETR et DSIL)	105 000 €
Levers topographiques, études géotechniques, dossier loi sur l'eau	10 000 €	Subvention Lorient Agglomération demandée (FIC)	100 000 €
CT et SPS	5 995 €	Autofinancement	1 026 586 €
Publicité marchés publics	500 €		
Travaux	1 128 307 €		
Marge pour imprévus (3% des travaux)	33 849 €		
TOTAL	1 231 586 €	TOTAL	1 231 586 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 09 janvier 2019 ;

VU l'avis de la commission des Sports, de la Jeunesse, des Affaires scolaires et de l'Enfance du 09 janvier 2019 ;

VU le dossier de l'Avant-Projet Sommaire (APS) du 20/12/2018 ;

APPROUVE le projet présenté au stade APS (Avant-Projet Sommaire) et son plan de financement prévisionnel ;

DONNE son accord à Monsieur le Maire, aux fins de constitution des dossiers nécessaires et de signature de toutes les pièces en rapport avec cette procédure, notamment la demande de permis de construire sur la base du projet au stade APS ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter son financement auprès de Lorient Agglomération au titre du FIC (Fonds d'Intervention Communautaire), de l'État au titre de la DETR 2019 (Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), et de tout autre organisme.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme, Guidel, le 30 Janvier 2019 Le Maire, Joël DANIEL

